



## Salaire indicatif SMIC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

***Vous travaillez :***

<b>Nombre d'heures par semaine</b>	<b>Nombre d'heures par mois</b>	<b>Salaire indicatif <u>brut</u></b>	<b>Salaire indicatif <u>net</u> (peut légèrement varier) Ce que vous percevrez ...</b>
	<b>1 H</b>	<b>10.25 €</b>	7.98
17.5 H	75.83 H	777.26	605
20 H	86.6 H	891.75	694
24 H	104 H	1066.00	829
35 H	151.67 H	1554.58	1210
39 H	169 H	1732.25	1348

Chiffres indicatifs sur la base du cas d'une entreprise privée de moins de 10 salariés, pour un CDI, sans minimum conventionnel plus favorable et pour un salarié âgé de 18 ans et plus.

Calcul cotisations : Risque accident du travail : 1.5% . Non pris en compte mutuelle et prévoyance.

**Particulier employeur** : rémunération minimum nette avec le Chèque Emploi Service Universel comprenant 10% congés payés : 8.76 € ( 11.28 € brut CP inclus) – (Prélèvement à la source non compris)